



*pour une planète vivante\**

**WWF France**

Bois de Boulogne  
1 carrefour de Longchamp  
75016 Paris  
France

Standard : 01 55 25 84 84

Fax : 01 55 25 84 74

**Communiqué de presse**

**Paris, le 28 décembre 2011**

## **Effacement des barrages de Vezins et la Roche qui Boit : une porte s'ouvre enfin pour la renaissance de la vallée de la Sélune**

**Le 9 janvier prochain, une étude économique devrait enfin être rendue par l'Etat pour accompagner la transition vers un autre modèle d'aménagement et de développement économique de la vallée de la Sélune (Manche), une fois les barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit effacés. Le WWF France demande à la Ministre de l'Ecologie de confirmer, dans les jours qui suivront, la fin des deux concessions et d'acter la renaissance de la vallée de la Sélune.**

### **L'effacement des barrages : un engagement de la Ministre de l'Ecologie**

L'effacement des barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit, annoncé par Chantal Jouanno, ancienne Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, le 13 novembre 2009, va enfin permettre à la vallée de la Sélune de retrouver sa forme d'origine où le fleuve rejoint sans obstacle la Baie du Mont Saint Michel et la mer, et accueille ainsi à nouveau ces populations de saumons, truites, aloses, lamproies...

Il s'agit donc d'un engagement du gouvernement qui va dans le sens de l'histoire car cette opération, seule mesure concrète en faveur de la biodiversité prévue dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec le projet de trame verte et bleue, viendra conforter la réputation de ce territoire exceptionnel de paysage bocager au relief vallonné.

La Sélune deviendra ainsi la toute première rivière à retrouver la libre circulation de ses poissons migrateurs sur la totalité de son parcours. En effet, les barrages forment aujourd'hui un obstacle insurmontable à la migration sur un des derniers cours d'eau à forte biodiversité pour ces espèces.

### **Des barrages dangereux**

Outre les difficultés d'entretien qu'engendrent ces barrages, leur obsolescence et leur absence d'intérêt en termes de production d'électricité<sup>1</sup> dans le contexte de la Manche et de Flamanville, ces derniers sont surtout dangereux pour les populations et la baie.

En cas de rupture, le danger viendrait des sédiments contaminés par des métaux lourds et des autres substances nocives générées par le réchauffement de l'eau dans les retenues lors d'épisodes de fortes chaleurs. Ces retenues forment aujourd'hui des pièges à nitrates et phosphates conduisant à des proliférations périodiques de micro algues toxiques et donc à l'interdiction d'usage de l'eau pour la baignade et les loisirs nautiques.

En prévision des risques sanitaires et afin de traiter les matières en suspension dans la perspective de la disparition des barrages, un investissement de 4 millions d'euros a d'ores et déjà été provisionné pour une remise aux normes d'ici à mi-2013.

C'est donc pour le plus grand bien des populations locales que l'Etat s'engage à faciliter la métamorphose de cette zone à risques pour les habitants et les activités économiques locales. Conserver ces barrages aurait été suivre la politique de l'autruche en laissant à la génération suivante le soin de trouver quoi faire avec ces véritables bombes à retardement obligeant à de futures indispensables autres vidanges, avec tous les risques inhérents.

### **Un démantèlement exemplaire pour une redynamisation de la vallée**

Ce démantèlement sera exemplaire parce que :

- Il faut protéger la baie du Mont Saint-Michel d'une pollution par les sédiments, qui se sont accumulés derrière les ouvrages depuis 1993, année de la dernière vidange mal conçue et incomplète qui a engendré une forte pollution de la baie ;

---

<sup>1</sup> Avec une production d'une vingtaine de GWh par an, la production électrique de ces deux barrages ne représentent qu'un millième environ de celle de Flamanville (17 TWh de production / an)

- Il constituera un signal fort en Europe et dans le monde pour la restauration écologique des fleuves côtiers et la préservation des activités halieutiques et conchylicoles dans les zones estuariennes en aval, qui sont elles aussi menacées par des pollutions lors de vidanges du même type ;

- Il obligera à repenser en profondeur l'aménagement du territoire de la vallée et le développement de nouvelles activités basées sur l'agriculture et le tourisme durables, avec de fortes potentialités de retombées économiques locales en captant une partie de la clientèle du Mont et de sa baie.

En permettant ainsi de retrouver une rivière accueillante, remise en état avec et pour les populations locales, c'est toute une vallée qui va redevenir attrayante dans le cadre d'une promotion permanente, en faisant des « gorges » alors désennoyées une porte d'entrée majeure vers les étendues ouvertes de la baie. Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie va ainsi pouvoir réaffirmer son ambition de territoire d'excellence et l'effacement des barrages va participer pleinement à cet objectif.

*Retrouver plus d'éléments d'information en annexe*

**Contacts Presse WWF France:**

Pauline Dame, Attachée de presse : 01 55 25 84 70 / 06 14563739 – [pdame@wwf.fr](mailto:pdame@wwf.fr)

### **Une étude économique pour proposer des alternatives crédibles de développement durable de la vallée**

Le 9 janvier devrait sortir une étude économique conduite sous l'égide de l'Etat pour proposer des alternatives crédibles d'aménagement et de développement économique de la vallée, en particulier autour de la base de loisirs de la Mazure dont les activités nautiques actuelles sont basées sur le plan d'eau stagnante de la retenue de Vezins.

### **Une opération sans précédent en Europe et hautement symbolique**

Concernant la dimension européenne du projet, il faut savoir que le démantèlement programmé (réouverture de la vallée prévue en 2017 après la vidange progressive des plans d'eau à partir de 2013) constitue une opération sans précédent en Europe compte-tenu :

- de l'ampleur des ouvrages concernés (15 mètres de hauteur pour le barrage de la Roche qui Boit, 35 mètres pour le barrage de Vezins soit la plus grande hauteur de démantèlement jamais réalisée en France) ;
- du tronçon de rivière actuellement ennoyé (20 kilomètres sur un total de 91 kilomètres de cours d'eau) ;
- de la récupération de l'ensemble des surfaces de frayères à saumons, les 2/3 étant actuellement inaccessibles à cause des barrages ;
- de la possibilité de restaurer ainsi la continuité écologique sur la totalité du linéaire, de la tête de bassin jusqu'à la mer.

La proximité du site prestigieux que constituent ensemble la Baie et le Mont Saint Michel, première zone humide salée d'Europe classée « patrimoine mondial de l'humanité » par l'UNESCO, donne également à cette opération un caractère hautement symbolique.

### **L'effacement des barrages de la Sélune, une opération pilote**

L'effacement des barrages de la Sélune constitue l'opportunité unique de faire de cette rivière et son bassin versant un laboratoire grandeur nature associant scientifiques, ONG, collectivités locales, services de l'Etat, entreprises locales et habitants dans une réflexion conjointe pour mettre en place concrètement la durabilité sur ce territoire d'exception.

Il est l'occasion de mieux comprendre les résistances au changement face à un projet qui cristallise encore aujourd'hui différentes formes de contestations locales instrumentalisées par quelques élus, alors que celui-ci a été acté en 2006 par la Commission Locale de l'Eau de la Sélune, le "Parlement de l'Eau" représentant l'ensemble des élus et usagers du bassin versant.

Il est enfin une chance à saisir pour mettre en œuvre des outils novateurs d'accompagnement de ce changement, en rendant l'opération séduisante parce qu'elle va générer un travail collectif de créativité autour de nouvelles activités récréatives et touristiques cohabitant avec des activités agricoles et industrielles qu'il faudra faire tendre vers la durabilité.

Il n'existe pas d'autres exemples à ce jour en Europe, à l'échelle de tout un bassin versant, d'une telle démarche de restauration complète des fonctionnalités de l'hydrosystème intégrant à la fois les enjeux sociétaux de revalorisation socio-économique et les enjeux scientifiques en termes de :

- connaissances des mécanismes de restauration des habitats et de recolonisation par différentes espèces d'un hydrosystème fortement perturbé,
- d'analyse du rapport coût/bénéfice pour la société d'une telle renaturation.